

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 juin 2026**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE (AEP)
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 juin 2026 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 juin 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Procurations

M. Jean-Marc ISURE à M. Jean-Marie VIAL, M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Christine GRANIER à M. Pascal DELIEUZE, Mme Fabienne SERVEL à Mme Valérie ASTIER, Mme Anna ASFART à Mme Nathalie GALLIERE, Mme Nathalie PEREZ à M. Alexandre MONACO, Mme Marie-Hélène DELTORT à M. Serge FALZON, Mme Anne THEVENOT à M. Sébastien SOULIER.

Excusés

M. José MARTINEZ, M. Gregory BRO.

Quorum : 26	Présents : 40	Votants : 49	Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants applicables aux EPCI par le jeu des articles L5211-36 et R.5211-13 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°4173 en date du 15 juin 2026 approuvant le compte financier unique 2024 du budget annexe eau potable (AEP) ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation du 07 mai 2026 ;

CONSIDERANT que la section d'exploitation du compte financier unique 2025 dégage un résultat de clôture positif de + 452.422,17 € et la section d'investissement un résultat de clôture négatif de - 91.091,16 €,
CONSIDERANT que les restes à réaliser 2025 s'élèvent à 0 € en dépenses d'investissement et 0€ en recettes d'investissement,

CONSIDERANT que la section d'investissement présente un besoin de financement de 91.091,16 € qui peut être couvert par l'excédent d'exploitation,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- d'affecter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement partie de l'excédent de clôture d'exploitation 2025 au compte 1068 pour un montant de 91.091,16 €,
- de reporter à la section d'exploitation du budget annexe eau potable (AEP) 2026 au compte 002 en recettes le montant de 136.648,39 €.

Transmission au Représentant de l'État N° 4182

Publication le 18/06/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 18/06/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260615-27340-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

RESULTATS - BA EAU POTABLE (AEP)

FONCTIONNEMENT	2024	2025
Dépenses Mandatées	5 690 207,64 €	5 805 379,99 €
Recettes Réalisées	5 604 549,43 €	6 257 802,16 €
Résultat exercice	-85 658,21 €	452 422,17 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (002)	-139 024,41 €	-224 682,62 €
Solde exécution de fonctionnement	-224 682,62 €	227 739,55 €
Résultat de fonctionnement à affecter	-224 682,62 €	227 739,55 €

INVESTISSEMENT EXECUTION		
Dépenses mandatées	4 374 176,69 €	3 272 694,77 €
Déficit-excédent d'exécution exc N-1 (001)	-680 311,92 €	-360 456,44 €
Recettes réalisées	4 694 032,17 €	3 542 060,05 €
Solde d'exécution Investissement	-360 456,44 €	-91 091,16 €
Solde Investissement reporté (001)	-360 456,44 €	-91 091,16 €
REPORTS		
Total dépenses reportées	0,00 €	0,00 €
Total recettes reportées	0,00 €	0,00 €
Solde des reports	0,00 €	0,00 €
	<i>dt emprunt</i>	<i>dt emprunt</i>
	0,00 €	0,00 €

Besoin de financement	-360 456,44 €	-91 091,16 €
------------------------------	----------------------	---------------------

Affectation au compte 1068	0,00 €	91 091,16 €
-----------------------------------	---------------	--------------------

Résultat reporté cpte 002 exercice N+1	-224 682,62 €	136 648,39 €
---	----------------------	---------------------